

Notice destinée aux Hospitalières et Hospitaliers, à lire avant de remplir votre bulletin d'inscription ... et à conserver

« *Que soy era Immaculada Councepciou* »

« *Je suis l'Immaculée Conception* »

1 - Être Hospitalier à Lourdes :

C'est vivre l'expérience de la prière, de la fraternité et de la rencontre joyeuse avec nos frères fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap.

Au sein d'une petite équipe, l'Hospitalier se met au service du / des pèlerins qui lui sont confiés ; l'Hospitalier fait preuve de :

- bienveillance, convivialité et joie envers les pèlerins accompagnés et les autres hospitaliers,
- disponibilité pour permettre aux pèlerins accompagnés de vivre pleinement tout le pèlerinage et pour venir en aide à des Hospitaliers en difficulté,
- ponctualité pour le respect des horaires de rendez-vous,
- rigueur pour le respect de la mission confiée dans des lieux ouverts à tous,
- rigueur dans le respect des consignes de sécurité nécessaires au milieu d'une foule de plusieurs milliers de pèlerins : port du badge, « jamais seul avec un pèlerin », etc.,
- capacité physique : rester debout plusieurs heures de suite, lever tôt / coucher tard, etc.,
- respect des lieux et de toutes les personnes présentes (*dans le sanctuaire et dans la ville*) par sa tenue et son attitude,
- esprit d'équipe.

2 - Les Pèlerins accueillis :

Lors du pèlerinage de Lourdes, l'Hospitalité accueille des personnes dépendantes ou malades, prises en charge et logées à l'Accueil Notre-Dame (AND) et, après avis de la Commission Médicale, des personnes plus autonomes logées en hôtel, mais qui ont besoin d'une aide fraternelle pour se déplacer en sécurité.

Nous accueillons trois types de pèlerins avec des besoins d'accompagnement différents :

- **Les pèlerins « dépendants »** qui nécessitent des soins en chambre, une assistance médicale et doivent être aidés pour leur toilette et leur habillement. Ils sont hébergés à l'Accueil Notre-Dame, établissement situé à l'intérieur des sanctuaires, qui dispose de lits médicalisés et d'équipements médicaux.

- **Les pèlerins « autonomes »** dans leur vie quotidienne, logés en hôtel, mais qui ont besoin d'être accompagnés ou rassurés dans leurs déplacements.
- Les pèlerins avec un handicap mental, **les « Colombes »**. Ces personnes ont besoin d'écoute et aussi d'attentions permanentes pour s'orienter, gérer leur argent ou leurs médicaments, écrire une carte postale, etc.

3 - Missions des Hospitaliers à l'Accueil Notre-Dame :

A l'Accueil Notre-Dame (AND), l'Hospitalier fait partie d'une équipe accomplissant son service soit en chambre soit à la salle à manger. Chaque équipe est encadrée par une (un) responsable.

a) Missions spécifiques en chambre :

- aide à la toilette : toilette partielle ou complète, douche, soins corporels ou de propreté,
- transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil, du lit à la douche, etc.,
- aide à l'habillage,
- ménage journalier et désinfection le dernier matin des locaux de l'étage occupé par notre Hospitalité.

b) Missions spécifiques à la salle à manger :

- préparation et desserte des tables,
- service des repas,
- aide à l'alimentation des pèlerins le nécessitant,
- nettoyage de la salle à manger après chaque repas.

c) Missions communes à tous les Hospitaliers de l'AND :

- roulage des fauteuils,
- écoute et attention aux personnes accompagnées,
- accompagnement des pèlerins dans les activités proposées (processions, cérémonies, catéchèse, etc., achats).

d) Animation des temps d'attente en cours de journée par le chant, la musique, du bricolage ou la prière.

En dehors de ces temps d'animation, ces quelques Hospitaliers sont intégrés dans des équipes et participent aux missions en salle à manger, en chambre le matin et le soir, et lors des déplacements (roulage).

e) Services de garde :

- **Gardes de nuit** (22 h - 6 h 30) : nécessité de 4 Hospitalier(e)s pour répondre aux demandes des pèlerins, réduire les risques d'intrusion au niveau de l'étage ou éviter que des pèlerins désorientés ne quittent l'étage.
- **Gardes de jour** : matin (8 h - 13 h), après-midi (13 h - 18h) soirée (18 h - 22 h) : nécessité de 2 ou 3 Hospitalier(e)s pour accueillir des pèlerins qui auraient besoin de revenir se reposer ou être changés.

4 - Missions des Hospitaliers en hôtel :

Ces Hospitaliers sont accompagnateurs des pèlerins, la journée.

Des Hospitaliers peuvent être sollicités pour partager la chambre du pèlerin, la nuit ; précisez dès le formulaire d'inscription si vous accepteriez de partager la chambre d'un pèlerin ; l'Hospitalité vous contactera alors pour vous fournir plus d'informations sur la personne concernée.

Ils sont au service des pèlerins et leur permettent de rejoindre les points de rendez-vous et de respecter les horaires du programme proposé par l'Hospitalité.

Les Hospitaliers et leurs pèlerins font partie d'un même groupe sous la conduite de responsables. Ils sont logés dans un même hôtel proche des sanctuaires

Les Hospitaliers, généralement en binôme, aident les pèlerins à se déplacer (tenir le bras ou pousser un fauteuil roulant lors des processions ou pour se rendre aux lieux de célébration éloignés), et se rendent disponibles dans cette mission d'attention, de bienveillance et d'écoute.

5 - Constitution des équipes :

Pour permettre de constituer les équipes et répondre au mieux aux besoins des pèlerins et aux capacités des Hospitaliers, il vous est demandé d'indiquer dans le bulletin d'inscription vos souhaits de mission, mais aussi vos difficultés telles que pousser ou porter, des hésitations à pouvoir effectuer certains soins en chambre femmes ou hommes.

Les responsables de l'Hospitalité et les responsables d'équipes tiennent compte, **autant qu'il est possible** :

- des préférences des Hospitaliers : chambre « femmes » ou « hommes », salle à manger, etc.
- de leurs difficultés précisées dans la fiche d'inscription pour constituer les équipes, exprimées dans la fiche d'inscription.

Les équipes au service à l'Accueil Notre-Dame ou en hôtel sont constituées en amont de la réunion de formation du **14 mars 2020** et ne sont définitives qu'à l'issue de cette formation.

6 - Votre inscription :

Votre fiche d'inscription est à renvoyer à l'Hospitalité, à l'adresse mentionnée en dernière page de cette notice, accompagnée de votre paiement et de votre photo. Les règlements en liquide sont possibles et feront l'objet de reçus.

La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} mars 2020 en raison de toutes les réservations à confirmer (hôtels, cars, activités dans les sanctuaires).

En vous inscrivant comme « Hospitalière / Hospitalier », vous vivrez votre pèlerinage en aidant et en accompagnant ces personnes fragiles à vivre leur propre démarche de pèlerin. Vous vivrez des temps forts de prière et de partage afin d'être les uns pour les autres, les uns avec les autres, en marche avec le Christ, sous le regard de tendresse de Marie.

Il s'agit bien d'un pèlerinage - et non d'un séjour touristique -, auquel vous vous inscrivez. La bonne marche du pèlerinage nécessite le respect des pèlerins, le respect de son propre engagement comme Hospitalier et le respect des horaires.

Vous connaîtrez aussi les marches de longue durée, les stations debout prolongées, les manifestations de foule, l'exposition prolongée au soleil (ou à la pluie), le sommeil de courte durée.

Il est donc important que, lors de votre inscription, vous renseigniez soigneusement le bulletin d'inscription et que vous précisiez le type de pèlerins que vous souhaitez accompagner ainsi que vos difficultés à remplir certaines missions.

7 - Réunions de formation

7-1 Réunions pour les nouveaux Hospitaliers

Fin février et début mars (dates à définir), il sera organisé 2 réunions pour les nouveaux Hospitaliers afin de présenter le pèlerinage de Lourdes, le rôle des Hospitaliers et faire découvrir certains gestes tels que le poussage des fauteuils roulants.

7-2 Réunion générale pour tous les Hospitaliers

Elle est organisée le **14 mars 2020** au centre Jean-Paul II – 1, rue Jean Mermoz à ERMONT.

Elle a pour objectifs de rencontrer les responsables et les équipes, d'obtenir des informations concernant le(s) pèlerin(s) que vous accompagnerez, de présenter le pèlerinage 2020 à Lourdes :

- Samedi matin : présentation du thème de l'année et du programme du pèlerinage ; Informations générales pour le départ et le retour, etc.
- Samedi midi : le déjeuner est pris en commun : c'est un repas partagé.
- Samedi après-midi : découverte de votre équipe d'Hospitaliers et de votre mission autour du responsable.

8 - LES TARIFS

	Hôtels Florida et Acadia		Hospitalet Pour service AND (10 lits)	Merci Marie pour les jeunes
	Chambre double <i>Possibilité de chambre triple</i>	Chambre individuelle	Chambre 1 à 2 lits	Chambre 2 à 4 lits
Tarif normal (1)	475 €	655 €	370 €	290 €
Réduction (2)	50 €		30 €	25 €
Tarif solidarité (3)	montant du chèque de règlement supérieur au prix du pèlerinage pour aider un pèlerin			
Autre mode solidaire	Don, bénéficiant d'une déduction fiscale, établi à l'ordre de « ADP – Hospitalité » sur un chèque différent de ceux réglant le paiement du pèlerinage			

(1) Ce forfait inclut : Le transport Aller-Retour Paris-Lourdes et tous les transferts sur place, l'hébergement en pension complète, l'assurance rapatriement, l'animation, la contribution au financement de l'accueil des malades. Les pèlerins qui choisissent de se rendre à Lourdes par leurs propres moyens sont considérés comme membres du pèlerinage au moment où ils ont rejoint leur lieu d'hébergement jusqu'au moment où ils le quittent. **Ne sont pas compris :** le pique-nique de l'aller en train ou car, le transport domicile - gare Montparnasse, les suppléments d'hôtel (boissons...).

(2) La réduction s'applique à partir de la 2^{ème} personne inscrite (conjoint ou enfant).

(3) Le tarif solidarité est suggéré aux personnes qui peuvent faire ce geste fraternel.

9 - LES HOTELS

L'HOSPITALET est réservé aux hospitaliers en service à l'Accueil Notre-Dame (AND).

Nous y disposons de 10 places en chambre simple ou double.

Cet établissement est tout proche de l'Accueil Notre-Dame- Le confort est inférieur aux hôtels Florida et Acadia.

Les repas sont pris, midi et soir, au Self de l'Abri Saint-Michel (à l'entrée des Sanctuaires, porte Saint Michel).

Hôtel FLORIDA : pour Hospitaliers de l'Accueil Notre-Dame

Hôtel ACADIA : pour les pèlerins « autonomes » et leurs Hospitaliers

Ces deux hôtels sont voisins (50 m) et de même catégorie ; ils sont situés à 10 minutes du sanctuaire et à 15 minutes à pied de l'Accueil Notre-Dame.

Nous y proposons principalement des chambres doubles, des chambres « triple » et, en nombre limité, des chambres particulières.

Maisons « MERCI MARIE » : Hébergement des jeunes Hospitaliers (16-25 ans environ).

Ce sont deux maisons de ville, situées à proximité de l'Accueil Notre-Dame, maisons qui comportent une quarantaine de couchages en chambres de 2 à 4 personnes et un dortoir de 10 lits.

Des Hospitaliers prennent en charge l'organisation des repas, midi et soir, et la vie de la maisonnée, avec participation de tous les jeunes aux tâches ménagères.

10 - LE VOYAGE

Car : Pour les Hospitaliers accompagnant les personnes malades en cars médicalisés : (nous envisageons deux cars nécessitant 30 Hospitaliers pour accompagner les personnes malades ; proposez-vous dès votre inscription).

- **Départ le 13 avril 2020 à 20 h**, de l'évêché de Pontoise, 16 chemin de la Pelouse. **Rendez-vous dès 16 h 30**. Possibilité de stationner sa voiture pendant le pèlerinage, à l'intérieur de l'évêché. L'arrivée à Lourdes est prévue le lendemain vers 8 h.
- **Retour des cars médicalisés**: Le départ de Lourdes est prévu **le 17 avril**, vers 20 h, pour arriver le samedi vers 8 h à Pontoise.

Train (TGV):

- **Départ en Gare Montparnasse, le 13 avril 2020** - rendez-vous en gare Montparnasse (les horaires n'ont pas encore été communiqués par la SNCF).
- **Retour en Gare Montparnasse le 18 avril** : prévu entre 15 h et 18 h. Chaque Hospitalier s'assurera que le pèlerin qu'il accompagne a été pris en charge par sa famille, le service PAM, ou par tout autre moyen avant de quitter la gare.

Notez que le transport domicile - gare Montparnasse (à l'aller comme au retour) et le pique-nique des Hospitaliers pour l'aller en train ne sont pas compris.

Les Hospitaliers qui peuvent covoiturer, accompagner des pèlerins ou d'autres Hospitaliers à la gare sont invités à en informer le secrétariat de l'Hospitalité pour une mise en relation.

11 - RESPONSABILITE

L'organisation des pèlerinages agit en tant qu'intermédiaire entre les pèlerins et les prestataires et ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des accidents ou dommages survenus au cours du voyage ou du pèlerinage. **L'inscription au pèlerinage engage à participer aux activités proposées.**

Toute initiative prise en dehors du programme n'est pas couverte par notre assurance.

12 - DROIT À L'IMAGE

Sauf restriction explicite et acceptée par la direction des pèlerinages, l'inscription autorise la direction des pèlerinages à utiliser votre image ou celle du mineur inscrit sur des revues ou médias diocésains.

13 - ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée à : Direction des Pèlerinages, 16 chemin de la Pelouse, 95300 Pontoise. Tout voyage abrégé ou interrompu du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés, en fonction de la date d'annulation, selon les modalités ci-après :

date d'annulation :	Retenue :
avant le 13 mars 2020	<u>il sera retenu 25 %</u> du montant total du forfait ;
du 13 mars au 25 mars 2020, inclus	<u>il sera retenu 50 %</u> du montant total du forfait ;
du 26 mars au 6 avril 2020, inclus	<u>il sera retenu 75 %</u> du montant du forfait ;
du 7 avril au 13 avril 2020, inclus	<u>il sera retenu 100 %</u> du montant du forfait.

Si le voyage est interrompu ou abrégé de votre fait, et quel que soit le motif, il ne sera procédé à aucun remboursement.

La garantie annulation, incluse dans le forfait, couvre l'annulation pour cas de force majeure, c'est-à-dire :

- en cas de maladie, accident ou décès de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait, de la personne vous accompagnant, de vos ascendants, descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant ; de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles. La garantie annulation ne fonctionne que si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens ;*
- en cas d'incendie, dégâts des eaux, obligeant la personne à rester sur place, à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'il se soit produit dans les 18 h précédant votre départ.*

Cette garantie annulation est possible pour les motifs énumérés ci-dessus à l'exclusion de tout autre. Dans les cas susmentionnés, la Direction des pèlerinages étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs appropriés.

14 – Règlements

L'inscription sera enregistrée après réception par l'Hospitalité d'un premier règlement de 100 € minimum.

Les règlements peuvent être effectués par un ou plusieurs chèques, par virement(s) ou en liquide.

Pour les versements échelonnés, le dernier encaissement devra pouvoir être effectué en juin 2020, au plus tard ; les chèques sont transmis en une seule fois à l'inscription ; la date d'encaissement souhaitée sera indiquée au dos de chaque chèque.

Les règlements sont établis à l'ordre de : « ADP – Hospitalité » et envoyés à l'adresse ci-dessous.

15 – Adresse d'envoi de votre dossier d'inscription et de vos paiements

<p style="text-align: center;">EVECHE DE PONTOISE Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse de PONTOISE 16, chemin de la Pelouse - 95300 Pontoise</p> <p style="text-align: center;"><u>Renseignements</u> : ☎ 01 34 24 74 30</p> <p style="text-align: center;"><u>Permanence</u> : le jeudi après-midi</p> <p style="text-align: center;"><u>les autres jours</u> : laisser un message à l'accueil ou par courriel : hospitalite95@catholique95.fr</p>
--